



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

CABINET

BUREAU DU CABINET

ANNE GABORIEAU

Tél. 05.46.27.43.21

Fax. 05.46.27.43.40

anne.gaborieau@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 24 NOV. 2017

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

destinataires in fine

**Objet** : Appel à projets locaux “mobilisés contre le racisme et l’antisémitisme 2017-2018

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) soutient et encourage les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les discriminations. Elle accompagne ainsi de multiples projets, sur tout le territoire national, qui favorisent les échanges, la connaissance de l’autre et l’émergence de contre-discours.

Fort du succès rencontré lors des deux précédentes éditions, la DILCRAH, en liaison avec les comités opérationnels de lutte contre le racisme et l’antisémitisme dans chaque département, renouvelle pour l’année 2017/2018, l’appel à projets locaux “mobilisés contre le racisme et l’antisémitisme”.

#### Structures concernées :

Cet appel à projets s’adresse d’abord aux structures dont l’objet principal est de lutter contre le racisme, l’antisémitisme et les discriminations, de promouvoir l’engagement citoyen et les valeurs de la République, de mener une action éducative et pédagogique.

Elles peuvent être constituées de professionnels, de bénévoles, de type associatif ou non, ancrés sur des territoires ruraux, ultra-marins et urbains, en privilégiant les quartiers de la politique de la ville. Peuvent donc notamment candidater : les associations loi 1901, les établissements culturels, les établissements scolaires et universitaires.

#### Nature des actions :

Cet appel à projets a pour but de soutenir des actions à portée territoriale qui s’inscrivent dans les objectifs du Plan interministériel de lutte contre le racisme et l’antisémitisme 2015-2017 consultable et téléchargeable sur le site <http://www.gouvernement.fr/dilcrah>

Sont ainsi éligibles des projets qui visent notamment à la réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- la lutte contre les stéréotypes, la connaissance de l'autre, l'engagement citoyen et le bien-vivre ensemble par des actions à destination des jeunes, sur et hors temps scolaire
- la production de ressources et de contre-discours en ligne
- le développement du signalement des discours de haines sur internet
- la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire
- l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- le développement de mesures de responsabilisation
- l'accompagnement des victimes de racisme et d'antisémitisme
- la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme du 17 au 25 mars 2018

#### Instruction des dossiers et modalités :

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site des services de l'Etat en Charente-Maritime <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques>. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 8 janvier 2018 (cf. fiche annexe).

Après instruction locale, la DILCRAH procédera à l'étude finale des projets et décidera du montant de subvention allouée pour chaque dossier retenu. Elle s'assurera notamment du respect des critères et de l'équité territoriale.

#### Conditions d'engagement des lauréats :

Les lauréats s'engagent à mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2018, à respecter les valeurs de la République et à apposer sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée, le logo de la DILCRAH.

Mes services se tiennent à votre disposition afin de vous communiquer tous renseignements complémentaires.

Le Préfet  
Pour le Préfet  
le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet

Yann GÉRARD